

**Nombre de membres**

Séance du Vendredi 10 juillet

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	

Deux mille vingt

Et le dix juillet

**Date de la Convocation**

6 juillet 2020

à 21h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

**Date d'affichage**

6 juillet 2020

Présents : ABRINES André, ADAM Marc, BAGNIS Jean-Paul, BONNAURE Martin, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, DEVERNAY Anne-Sophie, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, JAUZION Bruno, MARHIC Daniel, MARTEL Magalie, ROTH,Eberhard, VIALLE Romain

Absents : /

Secrétaire de séance : BRUYENNE Muriel

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**1- Désignation des 3 délégués titulaire et 3 délégués suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs (M. ROTH Eberhard de nationalité allemande ne prend pas part au vote)**

**Titulaires :** Denise GARCIA – Anne-Sophie DEVERNAY – Magalie MARTEL

**Suppléants :** BAGNIS Jean-Paul – ABRINES André – BRUYENNE Muriel

**POUR : 14**

**2- Vote des indemnités du Maire et Adjoint (Garcia Denise ne prend pas part au vote)**

Le taux voté pour les indemnités du Maire est de 40.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le taux voté pour les indemnités des adjoints est de 10.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'ensemble de ces indemnités ne dépassent pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 et L 2123-24 du Code général des collectivités territoriales

**POUR : 14**

**3- Vote des Subventions 2020**

Secours populaire 2600 € - OCCE école primaire 1700 €- OCCE école maternelle 1200.00 € - ESSAAG : 2 600 € - URAM (club Rugby Joyeuse) 200 € - Qualité de Vie : 800 € - Le Golf ASGCG : 200 €

**4- Indemnité sinistre cantine école primaire**

Le Conseil municipal décide de valider la proposition de l'offre de règlement établie par les assurances pour un montant de 342 274.00 €

**POUR : 13 ABSTENTION : 2**

**5- Election des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale**

Mme BRUYENNE Muriel – Mme De BOURNET Catherine – Mme DEVERNAY Anne-Sophie M. BAGNIS Jean-Paul sont désignés comme membres élus pour siéger au CCAS

**POUR : Unanimité**

*Le Maire :*

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

**Fait et délibéré 10 juillet 2020**

**Le Maire, Denise GARCIA**